



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Algérie

Question écrite n° 14711

## Texte de la question

Parmi les diverses mesures pouvant être décidées spécialement à l'occasion de l'année de l'Algérie en France en 2003, M. Bernard Perrut demande à M. le ministre des affaires étrangères si des dispositions sont envisagées avec le Gouvernement algérien pour faciliter le déplacement des familles de rapatriés et de harkis désireuses de ranimer le souvenir en allant se recueillir sur les tombes des leurs dans leurs villages d'origine. Il lui demande quelles sont ses intentions en ce domaine.

## Texte de la réponse

La France entend aujourd'hui construire avec l'Algérie une relation nouvelle, empreinte de confiance et de respect mutuel. Les deux pays souhaitent se tourner vers leur avenir, sans renier ni occulter leur passé. C'est la raison pour laquelle la France s'est engagée dans un travail de mémoire qui doit se poursuivre dans la sérénité et de manière conjointe. C'est dans cet esprit d'ouverture et de réconciliation que à l'occasion de sa visite d'État en Algérie du 2 au 4 mars dernier, le Président de la République a souligné toute l'importance que la France attache au principe de libre circulation des harkis entre les deux pays. Il a en particulier rappelé combien il est important que tous les citoyens français qui désirent revoir leur terre natale ou celle de leurs aïeux puissent se rendre dignement en Algérie. Les autorités algériennes ont fait preuve de compréhension à l'égard des aspirations de ceux de nos compatriotes qui souhaitent retourner librement en Algérie. Le gouvernement français continuera à oeuvrer en ce sens dans le cadre de son dialogue politique dense et régulier avec les autorités algériennes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14711

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mars 2003, page 2115

**Réponse publiée le :** 29 septembre 2003, page 7427